

**Déclaration de Monsieur Omar HILALE Ambassadeur,  
Représentant Permanent à l'occasion de la 2ème Session du  
Comité Préparatoire de la Conférence Mondiale sur la  
Prévention des Catastrophes  
(Genève, le 11 Octobre 2004)**

**Monsieur le Président,**

Permettez moi, de prime abord, de vous exprimer mes vifs remerciements pour la qualité de travail accompli durant l'étape écoulée du processus préparatoire de la Conférence Mondiale sur la Prévention de Catastrophes qui se tiendra à Kobe-Hyogo ( Japon) du 18 au 22 Janvier 2005 . Votre professionnalisme, votre élégance intellectuelle ainsi que votre dynamisme sont autant de facteurs qui augurent d'une 2ème PrepCom et une Conférence réussies.

Je voudrais également rendre un vibrant hommage au Secrétariat de la Conférence Mondiale pour la Prévention des Catastrophes et aux membres du bureau pour les efforts louables et inlassables qu'ils ne cessent de déployer, depuis le démarrage de ce processus préparatoire, visant l'encouragement d'un dialogue constructif et une concertation franche et fructueuse entre les nations autour de ce thème si crucial.

Mes remerciements vont également au Gouvernement du Japon d'avoir généreusement offert d'inviter la Conférence, ainsi qu'aux pays donateurs pour leur généreuse contribution visant à assurer la participation des pays en développement aussi bien à la 2ème PrepCom qu'à la Conférence de Kobé .

**Monsieur le Président,**

Aujourd'hui, force est de constater que les désastres n'épargnent aucune région du monde: les ouragans qui ont frappé les Amériques ces dernières semaines, la fonte des glaciers qui menace les populations et les biens dans certaines régions d'Europe, les inondations et les invasions acridiennes qui ravagent, encore en ce moment, les terres agricoles en Afrique, montrent ,si besoin est, que notre planète est constamment menacée par une batterie de catastrophes, différentes les unes des autres certes, mais avec des impacts tout à fait semblables: perturbations profondes des écosystèmes, destruction des biens, pertes en vies humaines, déplacements des populations, et accentuation de la pauvreté; Ce qui s'érige en entrave majeure devant le développement durable des pays, lequel demeure tributaire d'une approche holistique devant lier la prévention des catastrophes à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, dès lors que chacune de ces composantes participe au processus de ce développement selon un mode différent, mais certes complémentaire.

C'est pourquoi, le Royaume du Maroc attache du prix aux résultats de la Conférence de Kobé, qui représente, faut il rappeler, une opportunité historique à même d'imprimer la visibilité requise à cette importante thématique de la prévention des catastrophes. D'ou l'impératif d'assurer à la Conférence le soutien et l'encouragement qu'elle mérite.

**Monsieur le Président,**

Depuis la Première Session du Comité Préparatoire, le Royaume du Maroc, qui accorde une importance capitale à ce processus, s'est activement employé à la préparation de la Conférence de KOBE. C'est ainsi que plusieurs actions d'envergure ont été menées, à savoir.

-La préparation de notre Rapport National sur la Prévention des Désastres, et sa soumission au Secrétariat de la Conférence dans les délais impartis. Dans ce Rapport, nous avons tenu à mettre en exergue la vulnérabilité de notre pays face aux désastres, tout en mettant l'accent essentiellement sur certaines expériences réussies pour y faire face, dont on peut citer notamment:

- La stratégie relative à la réduction des risques naturels causés par les phénomènes météorologiques dangereux;
- Le Plan Directeur National de Protection contre les inondations;
- Le Plan Directeur pour la protection et la lutte contre les incendies de forêts;
- Le Plan national de lutte contre l'invasion acridienne ;
- Le Plan national d'Aménagement des bassins versants;
- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification;
- Le Plan d'Action National pour l'Environnement qui comporte 13 actions spécifiques à la prévention des catastrophes naturelles et technologiques.

Outre la préparation du Rapport National, d'autres actions ont été entreprises dont:

-La préparation d'un projet, avec le Bureau du PNUD à Rabat, pour l'appui à la préparation de la Conférence de KOBE. Ce projet, en encourageant le dialogue national autour du thème de la prévention des désastres, vise à renforcer la réflexion autour de la définition d'un Cadre adapté au contexte national pour promouvoir une gestion synergique et coordonnée des catastrophes.

-La poursuite du Dialogue National sur la Prévention des Risques à travers l'organisation, les 4 et 5 octobre courant, d'un atelier sur «la Prévention des Inondations», avec l'appui de la coopération française.

-La programmation, avant janvier 2005, de trois tables rondes thématiques et d'un atelier national pour la présentation du Rapport National et la préparation d'une position nationale concertée autour des différents thèmes qui seront discutés à KOBE.

## **Monsieur le Président,**

Comme tous les pays participant à ce processus, le Royaume du Maroc fonde beaucoup d'espoir sur la Conférence de KOBE, et compte sur votre diligence pour en faire un point de départ pour une véritable solidarité Nord-Sud et Sud-Sud, et un forum riche en échanges fructueux de savoir-faire et d'expertise à même de permettre à tous les peuples de la planète de mieux se prémunir contre les désastres et leurs effets destructeurs.

Dans cette optique, mon pays souhaite mettre l'accent sur un certain nombre d'axes à traiter en priorité lors de la conférence de KOBE dont on peut citer notamment :

-La définition d'un cadre juridique pour la coopération internationale en matière de prévention des catastrophes. Ce cadre, qui pourrait être matérialisé par une convention spécifique, devrait tenir compte des difficultés rencontrées dans l'application d'autres accords internationaux apparentés, tels que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, notamment en ce qui concerne le financement des activités d'adaptation ;

-L'évaluation de l'impact des insuffisances observées dans l'application des dispositions de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en terme d'augmentation de la fréquence et de l'intensité des désastres, et l'identification des voies et moyens pour combler ces insuffisances.

-La mise en place d'un fond spécial au profit des pays les plus vulnérables pour le financement des activités liées à la prévention des désastres, et destinées à :

- \* L'amélioration de la connaissance des risques par la cartographie, le développement des systèmes d'alerte et de surveillance, et le développement de modèles de vulnérabilité spécifiques et adaptés au contexte des pays les plus exposés;

- \* Le renforcement des capacités humaines et matérielles en matière de gestion des risques et des catastrophes;

- \* Le développement de projets d'adaptation visant à atténuer les impacts des catastrophes;

- \* La mise en place de modules de formation et de programmes d'information et de sensibilisation à l'adresse des populations, des décideurs et des acteurs institutionnels concernés;

- \* L'élaboration de guides en matière de prévention et de gestion des différents types de désastres, adaptés aux contextes spécifiques des pays les plus vulnérables.

**Monsieur le Président,**

Je ne saurais conclure sans vous assurer de notre ferme volonté d'œuvrer à vos côtés et avec toutes les autres parties prenantes, pour faire de ce processus un véritable pas en avant sur le chemin de la solidarité internationale; car face à un destin commun, nous sommes forcés d'avoir une démarche commune, à même de déboucher sur la réalisation de l'objectif escompté ,en l'occurrence: construire un monde plus sûr fondé sur le devoir commun de sauver des vies humaines et de protéger les biens, les infrastructures et l'environnement.

Je vous remercie